

Charte d'engagement

Cercle des Ambassadeurs des Climats du vignoble de Bourgogne – Patrimoine mondial

PREAMBULE

Créé lors de la candidature au Patrimoine mondial, le statut d'ambassadeur des Climats a été refondu en 2016 à la suite de l'inscription du site des Climats du vignoble de Bourgogne sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO (obtenue en 2015). En 2023, ce dernier évolue pour devenir le « Cercle des Ambassadeurs », accompagné d'un nouveau logo et d'une Charte d'engagement de l'Ambassadeur.

Ouvert aux professionnels/associatifs des Climats du vignoble de Bourgogne, le cercle des Ambassadeurs est un collectif qui se veut fédérateur, reposant sur la mobilisation du plus grand nombre d'acteurs du territoire désireux de participer, chacun à leur manière, à la transmission de la connaissance du site inscrit au Patrimoine mondial et au partage de messages adaptés aux différents publics.

Vous souhaitez rejoindre le Cercle des Ambassadeurs de l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne – Patrimoine mondial et nous vous en remercions. Cette charte d'engagement a pour objectif de présenter le rôle des membres de ce cercle mais aussi les outils mis à la disposition pour promouvoir les valeurs du site inscrit au Patrimoine mondial et la notion de Climats en Bourgogne.

I. POURQUOI DEVENIR MEMBRE DU CERCLE DES AMBASSADEURS ?

Vous êtes un acteur viticole, touristique, œnotouristique, économique (entreprises, artisans, commerçants), culturel, patrimonial ou même institutionnel.

Vous êtes en contact régulier avec un public local, touristique ou œnologique recherchant ou pouvant être intéressé par de l'information sur les Climats du vignoble de Bourgogne, inscrit au Patrimoine mondial.

Vous aimez les Climats du vignoble de Bourgogne – Patrimoine mondial et vous souhaitez contribuer à la dynamique du territoire. Vous en faites souvent l'éloge autour de vous, à vos proches ou sur les réseaux sociaux.

Vous souhaitez pouvoir approfondir et mettre à jour régulièrement vos connaissances sur les Climats, l'histoire viticole et le Patrimoine mondial, tout en disposant d'outils adaptés pour les partager autour de vous.

Vous aimeriez faire partie d'une communauté de professionnels ayant ce même intérêt commun autour des Climats et du territoire inscrit et souhaiteriez avoir un contact au sein de l'Association des Climats.

Vous avez tout d'un futur membre du Cercle des Ambassadeurs des Climats !

II. COMMENT DEVENIR MEMBRE DU CERCLE DES AMBASSADEURS ?

1. L'adhésion

Afin de rejoindre le Cercle des Ambassadeurs des Climats, il vous est demandé, dans un premier temps, d'adhérer à l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne – Patrimoine mondial. Pour se faire, vous pouvez compléter le formulaire en ligne suivant : https://www.climats-bourgogne.com/fr/adhesion_28.html

Vous pourrez adhérer à hauteur de 50€, en tant qu'entreprise, auto-entreprise, association, collectivité territoriale, guide-conférencier... Adhérer en tant que structure donne accès aux formations ambassadeurs pour l'ensemble du personnel de votre structure (dans la limite des places disponibles).

Votre cotisation est valable pendant un an, à compter de la date du versement. Elle vous donne droit à une déduction fiscale de 60% (transmis sur demande). Vous recevrez une invitation à l'Assemblée générale de notre association et serez destinataires de notre newsletter mensuelle, afin de suivre notre actualité.

2. Le formulaire de candidature

Votre candidature au Cercle des Ambassadeurs s'effectue par un formulaire en ligne. Il nous permet notamment de comprendre votre profil et votre motivation. Nous en ferons usage uniquement à des fins statistiques et comparatives et pour vous tenir au courant des actualités de l'Association.

Vos informations personnelles ne seront en aucun cas transmises à des tiers conformément à la loi RGPD du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles. Vous disposez des droits d'accès, de rectification et de suppression de vos informations personnelles en vous adressant à l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne – Patrimoine mondial.

Vous pouvez accéder à ce dernier via le lien suivant : <https://forms.gle/9HiM3BPbwmGDJnUR7>
Une fois renseigné, signé et validé, vous recevrez une confirmation par mail.

3. Le Quizz de bienvenue

Une fois votre formulaire de candidature déposé, nous vous transmettons un Quizz de bienvenue. Il nous permet de mieux comprendre votre niveau de connaissance sur les Climats, l'histoire du vignoble de Bourgogne et sur le Patrimoine mondial, pour vous orienter ensuite vers le module de formation le plus adapté.

Important : Devenir ambassadeur, c'est aussi et surtout partager nos valeurs. L'adhésion au Cercle des Ambassadeurs des Climats suppose une acceptation préalable des principes d'engagements (cf. III. LES ENGAGEMENTS DE L'AMBASSEUR). Leur non-respect entraînerait le retrait immédiat du titre d'ambassadeur des Climats du vignoble de Bourgogne – Patrimoine mondial et des outils mis à disposition.

4. La formation

L'Association des Climats organise entre 2 et 4 sessions de formation Ambassadeur par an. Le logo du cercle des Ambassadeurs vous sera remis à l'issue de cette formation.

Deux modules de formation d'environ 3h sont proposés :

- Module 1 : la formation « Les fondamentaux », obligatoire afin de devenir ambassadeur, reprenant les notions essentielles telles que l'histoire des Climats, le Patrimoine mondial et l'Unesco, les patrimoines du site inscrit, les missions de l'Association des Climats et le rôle des membres du Cercle des Ambassadeurs.

- Module 2 : la formation thématique, accessible aux ambassadeurs ayant validé le module 1. Chaque année, cette formation pourra porter sur des thématiques différentes afin d'approfondir des notions en lien avec les Climats et vous tenir au courant des actualités de l'Association des Climats. Par exemple : géologie & paysage, viticulture & appellation, médiation jeune public sur les Climats...

La formation « Les fondamentaux » est également accessible à toute l'équipe de votre structure, notamment pour les personnes étant en contact direct avec le public (dégustation, visite guidée, réceptif...). Nous pouvons intégrer ainsi chaque année 1 ou plusieurs personnes aux formations (dans la mesure des places disponibles) afin qu'ils disposent de messages-clés sur les Climats et le Patrimoine mondial pour mieux orienter et renseigner votre public.

5. Le kit ambassadeur

A l'issue de la formation « Les fondamentaux », un kit ambassadeur des Climats vous sera remis. Il sera composé :

- D'un certificat, nominatif et millésimé
- Du logo « Cercle des Ambassadeurs des Climats » millésimé
- De documentations, papier et numérique, sur les Climats et le site inscrit au Patrimoine mondial
- D'un badge « J'aime les Climats »
- D'un carnet et d'un stylo Climats
- D'un sac en tissu Climats

La documentation sur les Climats pourra vous être mise à disposition, dans la mesure des stocks disponibles, pour votre lieu d'accueil ou vos événements.

III. LES ENGAGEMENTS DE L'AMBASSEDEUR

Devenir un Ambassadeur des Climats c'est :

PARTAGER l'esprit et les valeurs du paysage culturel des Climats du vignoble de Bourgogne - Patrimoine mondial

- En valorisant dans vos actions et votre communication l'ensemble des atouts culturels, patrimoniaux et paysagers des Climats, inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco auprès de votre réseau et/ou clientèle ;
- En veillant à ce que vos projets, aménagements ou manifestations, respectent le site inscrit au Patrimoine mondial des Climats du vignoble de Bourgogne, sans impacter, même temporairement, les éléments matériels et immatériels de ce dernier ;
- En participant à la dynamique territoriale afin de soutenir les trois grands enjeux de l'Association des Climats :
 - Protéger et assurer la gestion durable du site – Patrimoine mondial
 - Mieux comprendre et partager la notion de Climats de Bourgogne
 - Valoriser le territoire inscrit au Patrimoine mondial

PARTICIPER à la vitalité du « Cercle des Ambassadeurs des Climats »

- En vous inscrivant à une des formations présentant les Climats du vignoble de Bourgogne et leur Valeur Universelle Exceptionnelle inscrite au Patrimoine mondial, au moins une fois tous les 2 ans, afin d'enrichir vos connaissances et de mettre régulièrement à jour votre discours ;

- En tenant informé l'association, tout au long de l'année ou via le questionnaire BILAN annuel, des animations ou outils mis en place dans votre structure afin de valoriser et faire connaître les Climats de Bourgogne et le site inscrit au Patrimoine mondial ;
- En relayant auprès de l'animateur du Cercle des Ambassadeurs des Climats, les informations que vous jugez pertinentes, qu'elles soient intéressantes ou inquiétantes, pour la communauté et/ou l'Association des Climats (actualités, idées créatives, démarches innovantes, travaux ou projets alarmants, etc.) ;
- En parlant du Cercle des Ambassadeurs des Climats autour de vous et en invitant les professionnels que vous jugerez intéressés et pertinents à rejoindre le cercle des Ambassadeurs.

RESPECTER les engagements de la Charte, les valeurs portées par l'Association des Climats et le site inscrit au Patrimoine mondial, ainsi que les modalités d'utilisation du logo du Cercle des Ambassadeurs des Climats (cf IV. LES MODALITES D'UTILISATION DU LOGO AMBASSADEUR).

Important : Nous rappelons que l'emblème et le logo de l'Association des Climats, ou celui du Patrimoine mondial de l'Unesco, sont déposés à l'INPI et ne peuvent être utilisés sans autorisation préalable de notre part.

De la même manière, le logo du Cercle des Ambassadeurs se verra retirer, avec effet immédiat, à tout membre ne respectant pas les modalités de cette charte.

IV. LES MODALITES D'UTILISATION DU LOGO AMBASSADEUR

Chaque Ambassadeur utilisera de manière effective, sérieuse et loyale, le logo millésimé du « Cercle des Ambassadeurs des Climats » lui ayant été communiqué à la suite de sa formation.

Le logo symbolise l'appartenance de chaque Ambassadeur au réseau dont l'objectif est la médiation et la pédagogie autour des Climats et du Patrimoine mondial. L'Ambassadeur s'interdit donc d'en faire un quelconque usage commercial ou publicitaire. L'Ambassadeur s'engage à faire usage du logo tel que et donc à n'y apporter aucune modification, ajout ou suppression.

Il s'engage notamment à :

- Ne pas extraire des éléments graphiques ou textuels isolés ;
- Ne pas modifier les caractéristiques graphiques du logo, tant en ce qui concerne la forme que la couleur ou la position des éléments figuratifs les uns par rapport aux autres ;
- Ne pas modifier la typographie du logo ;
- Ne pas ajouter d'éléments au logo (Vous ne pouvez pas faire figurer de légende, de texte ou toute autre indication ne faisant pas partie du logo initial).

L'Ambassadeur s'engage également à ne pas céder les droits d'utilisation du logo à un tiers ou à reproduire ce dernier sur des produits dérivés (sauf dérogation soumise à approbation de l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne – Patrimoine mondial).

Pour tous renseignements complémentaires quant à l'usage du logo, veuillez contacter evenement@climats-bourgogne.com ou appeler le 03 80 20 10 40.

En cas de constatation de non-respect des clauses de cette charte d'engagement, l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne se réserve le droit de retirer à tout moment l'autorisation d'utilisation du logo.